



Programme de formation "BILAN DE COMPÉTENCES"

"Vous cherchez à éclairer votre avenir professionnel ?"

"À la recherche de votre voie idéale ?"

"Souhaitez-vous mettre en valeur vos talents et compétences ?"

"Vous aspirez à retrouver sens, plaisir et motivation dans votre carrière ?"

« Et si vous bénéficiez d'un accompagnement en bilan de compétences »

"Explorer ses talents, compétences, atouts, valeurs, afin de mieux se comprendre et gagner en confiance pour la suite ; ces éléments sont essentiels pour façonner un projet professionnel qui vous ressemble."

"Prêts à vous engager dans un bilan de compétences ? Allons-y ! Je vous offre un soutien personnalisé pour élaborer avec succès un parcours professionnel qui vous ressemble"

INTITULE: Réaliser un bilan de compétences

« Les bilans de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. » Article L6313-4 Code du travail

CONTEXTE DE LA DEMANDE :

La demande d'un bilan de compétences survient généralement lorsqu'on souhaite faire le point sur ses aptitudes, explorer de nouvelles opportunités de carrière ou se réorienter. Cet accompagnement permet de mettre en lumière ses compétences, ses intérêts et ses motivations afin de prendre des décisions éclairées pour son parcours professionnel. Il est souvent sollicité lors de transitions professionnelles, de reconversions ou de périodes de doute quant à son orientation professionnelle.

CADRE LEGAL ET RÉGLEMENTAIRE :

-Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail.

-Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État

-Loi n° 2018-771 du 05 Septembre 2018 (JO du 6.9.18) « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »,

-Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

-Décret n° 2023-1350 du 28 décembre 2023

DÉONTOLOGIE :

Conformément à l'Article L6313-4 du code du travail, Coleen s'engage à appliquer strictement les dispositions mentionnées, soit : respect du consentement du bénéficiaire avant toute inscription, secret professionnel et conditions de confidentialité durant la prestation, exclusivité de la remise des résultats détaillés et document de synthèse au bénéficiaire.

Eligibilité et accès

Profils des apprenants :

- Les salariés du secteur privé,
- Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, agents hospitaliers -ANFH-, etc.)
- Les demandeurs d'emploi
- Les travailleurs indépendants, profession libérale, artisans, commerçants

Prérequis :

- Il n'y a pas de prérequis pour réaliser un bilan de compétences.
- Vous assurez de votre disponibilité pour réussir dans cette démarche.

Accessibilité de l'action pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH) :

- Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite pour les personnes en situation de handicap moteur. Lorsque l'accès aux locaux n'est pas envisageable, une solution en modalité entièrement à distance peut être proposée, étudiée en accord avec vous.
- Pour tout autre situation de handicap (cognitif, psychologique, moteur, sensoriel...), de nécessité d'ajustement à l'accès matériel ou pédagogique pour suivre cette formation, exprimez-nous vos besoins spécifiques, nous chercherons pour vous la meilleure adaptation possible (moyens humains, matériels, techniques, et/ou pédagogiques).
- Nous disposons également d'un réseau de partenaires du champ du handicap pour renforcer notre accompagnement en cas de moyens à mobiliser (traducteur LDS, troubles dys...). Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le lancement de la prestation.

Délais d'accès : 14 jours minimum.

- Afin de laisser le temps de la réflexion (délai légal de rétractation), démarrage de la prestation dans un délai minimum de 14 jours calendaires partant du jour de la conclusion du contrat (ou de la date d'envoi de la proposition de Commande par Coleen, si financement par le CPF).
- Inscription ouverte toute l'année.
- PSH : prévoir au moins 3 semaines avant l'entrée en formation si aménagements/compensations à prévoir.

Durée : 24h maximum (Article L6313-4)

- La **durée d'accompagnement** peut varier, entre 12h et 24h, selon la formule choisie, la mieux adaptée à votre demande et vos besoins. Elle sera définie lors de l'entretien d'analyse de la demande et des besoins BC1.
 - Un bilan de compétences comporte également des phases réflexives et d'investigations à mener, intégrées en alternance avec les RDV synchrone (face-à-face), grâce à des supports pédagogiques. Votre consultant vous informera lors de l'entretien préalable, en fonction du programme établi pour vous.
 - Prévoir également les temps de recherches personnelles, enquêtes-métier, non inclus dans la durée accompagnement + travaux dirigés du bilan de compétences.
- **Amplitude** : La durée d'un bilan peut varier de 5 semaines à 3 mois avec, de plus, un rendez-vous de suivi à 6 mois après la date de fin du bilan.
- **Rythme possible de la formation** : En journée • En soirée • En semaine • WE (si besoin).

Dates de la formation :

- Le planning prévisionnel est défini conjointement (bénéficiaire/formateur), selon les besoins et contraintes, lors de l'entretien de validation.
- Entrées / Sorties permanentes.

Modalités de réalisation : lieu de la formation

EN PRÉSENTIEL : dans des locaux garantissant la confidentialité, discrétion et neutralité.

EN DISTANCIEL : Équipement informatique requis pour les entretiens en visio-conférence : ordinateur, tablette, une webcam, un micro-casque ainsi qu'une connexion internet de bonne qualité. Plusieurs solutions possibles d'outils de Visio seront définies ensembles. Assistance technique et accompagnement par Coleen si besoin.

- L'entretien préalable de validation (offert) est réalisé soit en présentiel, soit à distance par téléphone ou visio-conférence (plusieurs outils numériques utilisables).

EN MIXTE : Les entretiens individuels ont lieu en présentiel dans nos locaux et en distanciel par visio-conférence.

Conditions financières :

Tarif : entre 1500€ et 2250€, Tarifs nets de taxes (HT) - TVA non applicable

Le prix varie en fonction des modalités (nombre d'heures et format d'accompagnement, lieu de formation)

Exemple de formule individualisée :

BILAN FORMULE ESSENTIEL 12h - Besoin de confirmer un projet pro - 12h - 1500€ HT (net de taxes)

BILAN FORMULE EVOLUTION 18h - Besoin de définir et concrétiser votre projet professionnel - 18h - 2250€ HT (net de taxes)

Contenu de la formation

Objectifs pédagogiques

- Vérifier l'adéquation du bilan avec la demande du bénéficiaire
- Analyser la demande du bénéficiaire : objectifs et besoins
- Identifier et analyser les différents éléments et cycles du parcours personnel et professionnel
- Repérer des éléments de dynamique personnelle et de personnalité du bénéficiaire
- Repérer les qualités et ressources personnelles du bénéficiaire
- Identifier ses freins, limites, blocages personnels
- Évaluer sa dynamique personnelle, sa personnalité, ses compétences de communication.
- Créer un portefeuille de compétences (savoir-faire, compétences professionnelles)
- Repérer les leviers permettant au bénéficiaire de s'engager dans une dynamique d'action : besoins, motivations et valeurs
- Repérer les freins et blocages éventuels
- Élaborer des perspectives professionnelles réalisables et correspondant à ses attentes
- Envisager des alternatives
- Préparer le bénéficiaire à la phase d'immersion professionnelle : projet de recherche d'emploi (Formation / Entreprenariat)
- Confronter son projet à la réalité du terrain (immersion)
- Appropriation des résultats d'investigation
- Co rédaction de la synthèse et du plan d'action

Résultats attendus

Un bilan de compétences vise à permettre au bénéficiaire de :

- Identifier ses compétences, ses talents et ses forces personnelles,
- Clarifier ses objectifs professionnels et définir un projet réaliste,
- Explorer les opportunités de carrière et les voies d'évolution professionnelle,
- Développer une meilleure connaissance de soi et de ses aspirations professionnelles,
- Élaborer un plan d'action concret pour atteindre ses objectifs professionnels,
- Renforcer sa confiance en ses capacités et sa motivation à agir pour son développement professionnel.

Déroulement du bilan de compétences

PRÉPARATION : Valider l'adéquation de ce bilan de compétences avec vos besoins/demande/contexte, votre disponibilité et définir le format adapté pour vous.

ENTRETIEN INDIVIDUEL - Gratuit, sans engagement.

- Diagnostic de votre demande et besoins - Éventuellement réorientation
- Vérification de la démarche volontaire pour réaliser votre bilan, notamment si ce celui-ci est prescrit et cofinancé par l'entreprise
- Décision des modalités de déroulement (présentiel, distanciel ou mixte, durée des RDV, planning, etc.)
- Présentation du bilan de compétences, la méthodologie, les modalités de financement, réponse à vos questions

REALISATION : alternance de séquences d'accompagnement par le consultant (RDV en face-à-face et investigations guidées). Prévoir aussi des recherches personnelles, enquêtes-métier, etc.

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires inscrites au Code du travail (Article L6313-1). La durée totale de ces différentes phases est de 24h maximum.

Etape 1 / Phase préliminaire :

- Analysons ensemble votre demande, partageons vos attentes !
- Déterminons le format le plus adapté à votre situation et à votre besoin
- Définissons ensemble les modalités de déroulement du bilan

Etape 2 / Phase d'investigation :

Analyse de votre parcours et tests psychométriques Central Test :

- Analysez vos parcours personnels et professionnels
- Explorons vos valeurs, vos centres d'intérêts, vos motivations, votre personnalité et lancez-vous dans une réflexion autour des équilibres de vie

Analyse des compétences avec Transférance et recherches documentaires :

- Découvrez des voies d'évolution professionnelle possibles
- Analysez vos compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être
- Identifiez vos « possibles » pour définir votre projet et votre plan d'action

Cette phase a pour objectif de vous permettre, soit de construire votre projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Etape 3/ Phase de conclusion

- Appropriiez-vous les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recensons ensemble les conditions et les moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnel(s)
- Définissons ensemble les modalités et le plan d'action du ou des projets sélectionnés



Déroulé détaillé : ceci est un exemple. Les séquences sont adaptées par le formateur, en cours de parcours selon les demandes, le rythme, etc. de la personne accompagnée. Nous ne cheminons pas tous de la même façon !

Exemple pour une formation démarrée, avec 12h d'accompagnement		
PHASE PRÉLIMINAIRE - 1h30		
	Sujet du rendez-vous	Contenu
Entretien 1	ANALYSE DE LA DEMANDE CO-DÉFINITION DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SES MODALITÉS	- Présentation de la méthode et des outils - Définition des objectifs et de votre parcours sur mesure - Réponses à vos questions
PHASE INVESTIGATION - 8h		
Entretien 1	PARCOURS DE VIE	- Récit de vie
Entretien 2	CONNAISSANCE DE SOI	- Tests CENTRAL TEST
Entretien 3	PORTEFEUILLE DE COMPÉTENCES LEVIERS DE MOTIVATION ET FREINS AU TRAVAIL	- Exercice sur les besoins, motivations et valeurs, les croyances limitantes et la confiance en soi
Entretien 4	PERSPECTIVES ET ALTERNATIVES PROFESSIONNELLES	- Préparation aux enquêtes et à la recherche documentaire avec TRANSFERENCE
Entretien 5	PRÉPARATION À LA PHASE D'IMMERSION PROFESSIONNELLE (enquêtes métiers)	- Questionnaire, entretien
Travaux guidés	APPORTS DE CONNAISSANCES ET TRAVAIL PERSONNEL D'INVESTIGATION	- Optimisation des outils de recherche d'emploi, de formation - Webographie, guide métiers, financements, - Réalisation d'enquêtes métiers, interview...
Entretien 6	CONCLUSIONS DE LA PHASE D'INVESTIGATION VALIDATION, INFIRMATION, ADAPTATION DU PROJET	- Entretien de type recherche de fait - Analyse et conclusion des résultats d'enquêtes, considération des ouvertures possibles
PHASE DE CONCLUSION - 2h30		
Entretien 1	CONCLUSION ET PERSPECTIVES DU BILAN	- Recontextualisation de la démarche, investigations et méthodes, parcours de réflexion du bénéficiaire - Projet professionnel retenu et plan B - Détermination d'un plan d'action
Entretien 2	SYNTHÈSE ET ÉVALUATIONS "A CHAUD"	- Co-rédaction de la synthèse du bilan - Évaluations : questionnaires satisfaction et acquis
Entretien de suivi à 6 mois (évaluation à froid à remplir) - 30 mn		

Ressources pédagogiques et techniques :

- Tests Central Test
- Plateforme pédagogique Encyclopédie métiers : Parcoureo Transférence
- Exercices sur les besoins, motivations, valeurs qualités, compétences, savoir-faire, aspirations.
- Apports de connaissances : le marché de l'emploi, les métiers, les formations, les modalités de recrutement, se préparer aux entretiens, les dispositifs de financement - Mobilisation des réseaux sociaux
- Enquêtes-métiers : ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés.
- Rédaction co-construite du document de synthèse durant le parcours de formation.

Qualité et indicateurs de résultats :

Ces indicateurs de performances et de satisfaction sont prévus pour être actualisés annuellement.

Organisation de la formation - Encadrement pédagogique

Équipe pédagogique :

Votre consultant(e) dédié(e) vous accompagne durant tout le parcours du bilan de compétences, de manière individualisée.

Responsable pédagogique & Référent handicap : Julie REQUET

- Consultante en évolution professionnelle certifiée ayant connu elle-même une reconversion après 25 années en tant que salarié

-Fondatrice et dirigeante de Coleen

-Formatrice

Contact : julie.requet@lamaisondecoleen.fr

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation :

- En fin de formation, délivrance d'une synthèse du bilan de compétences, reprenant les points essentiels du parcours : les objectifs, le projet défini, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action et les alternatives.
- Au cours du bilan, signature d'une feuille de présence, à chaque RdV + Questions orales ou écrites (Quizz), rendus d'activités.
- À l'issue du bilan de compétences, le(la) bénéficiaire remplit :
 - Un questionnaire d'évaluation de la satisfaction.
 - Délivrance d'une attestation de formation ou un certificat de réalisation de l'action de formation.
- Six mois après la remise de la synthèse, l'entretien de suivi permet de faire un point sur la situation de la personne.

Moyens et conditions de réalisation de la formation :

Les CGV et le Règlement Intérieur précisent les moyens et les conditions matérielles de déroulement de la prestation.

Accompagnement et assistance pédagogique et technique :

Coleen garantit que le(la) consultant(e) dispose des compétences nécessaires pour assurer l'accompagnement et l'assistance de la formation.

Le formateur assure un accompagnement personnalisé et s'engage à répondre dans un délai de 24h aux questions posées. La convocation envoyée comporte toutes les coordonnées utiles pour la formation.

Cadre légal, déontologie et engagement

L'action de bilan de compétences impose l'application de principes généraux de l'éthique professionnelle dont SPC se porte garant, conformément à l'**article L6313-4 du code du travail** qui stipule les engagements déontologiques ci-dessous.

• Respect du consentement du bénéficiaire

Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

L'organisme de formation est tenu de s'assurer du volontariat du(de la) bénéficiaire selon cette disposition légale.

• Confidentialité

Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre (L6313-4 Code du travail).

La prestation se déroule dans un environnement garantissant la discrétion et la confidentialité des échanges, lors des RDV, que ce soit au niveau des locaux d'accueil en présentiel ou en distanciel (casque, bureau fermé...). Le cadre de neutralité des contenus est également garanti.

• Respect de la vie privée

Les informations demandées au bénéficiaire du bilan de compétences doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'objet du bilan. Le bénéficiaire doit y répondre de bonne foi (Art. L6313-4 Code du travail).

Dans le cas éventuel d'action collective durant la phase d'investigation, la vigilance sera de mise pour veiller à ne pas porter atteinte au respect de la vie privée des bénéficiaires.

• Résultats et document de synthèse : propriété du bénéficiaire

Le(la) bénéficiaire du bilan de compétences est seul.e destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ils ne peuvent être communiqués à toute autre personne ou institution qu'avec son accord expresse. Ce tiers est tenu, à ce titre, par le secret professionnel.

- Accompagnement par un Conseiller d'Evolution Professionnelle (CEP) (Art. L. 6111-6 Code du travail) :

Le document de synthèse peut être communiqué, à la demande du(de la) bénéficiaire du bilan, à l'opérateur *du conseil en évolution professionnelle mentionné* (Art. L6313-4 du Code du travail - Loi n° 2018-771 du 5.9.18 (JO du 6.9.18), art. 4).

• Destruction des documents / Conservation des données :

Selon l'Art. R6313-7 Code du travail, modifié par Décret no 2023-1350 du 28 décembre 2023 :

« L'organisme prestataire de bilans de compétences procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action.

Toutefois, les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas pendant un délai de trois ans :

-au document de synthèse dans le cas mentionné au troisième alinéa de l'article L. 6313-4 ;

-aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation. »

COLEEN SAS | 140 rampe Tribord 83270 Saint-Cyr-Sur-Mer | tel :04.91.19.18.83 | contact@lamaisondecoleen.fr

SAS au capital de 1000 euros – Siret : 910677848 00012

Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) 93830692783 enregistré auprès du préfet de région PACA

| V.1 maj le : 27/02/2024 Page 9 sur 11

Les documents statistiques ne sont pas visés par cette obligation de destruction des documents.

RGPD : la politique de traitement des données des bénéficiaires dans le cadre de leur prestation de formation est consultable sur le site de Coleen

Financements possibles selon votre statut :

Le bilan de compétences fait partie des dispositifs soutenus par la politique gouvernementale liée à l'emploi.

Il peut être financé par vos fonds propres (conditions financières transmises avec devis), pris en charge totalement ou bien co-financé.

FINANCEMENT CPF (Compte Personnel de Formation) :

Les bilans de compétences mentionnés au 2° de l'article L. 6313-1 **font partie des formations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF)** – Art. L6323-6 du code du travail, dans des conditions définies par décret.

- Renseignements : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> -
- Prérequis : avoir réalisé son identité numérique La Poste.
- **Toute personne en activité peut utiliser son Compte Personnel de Formation (CPF) : Salariés, demandeurs d'emploi, fonctionnaires, indépendants, chef d'entreprise...**

A QUI DEMANDER ?

- **Demandeurs d'emploi** : la demande doit être faite auprès de Pôle Emploi, de l'APEC ou de Cap Emploi. Priorité d'utiliser le solde disponible sur le CPF. Prise en charge possible dans le cadre d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).
- **Agents de la fonction publique d'État et Territoriale** : la demande doit être adressée à votre administration.
- **Agents hospitaliers** – Voir avec l'ANFH.
- **Personnes en situation de handicap** : interrogez l'AGEFIPH -
- Le service social de la CARSAT (Caisse de Retraite et de Prévoyance) est également mobilisable.
- **Indépendant** : Consultez votre Fonds d'Aide à la Formation (FIF-PL ou AGEFICE). Vous disposez d'une somme annuelle pour vous former.

FINANCEMENT RÉGIONAL/DÉPARTEMENTAL :

- Certains **dispositifs spécifiques régionaux ou départementaux** permettent également de financer cette prestation avec des possibilités de co-financement.

FINANCEMENT PAR L'ENTREPRISE (entreprise, association, collectivités) :

Les bilans de compétences entrent dans le cadre du « Plan de Développement des Compétences ». Interrogez votre employeur qui pourra lui-même solliciter son OPCO. Nous vous accompagnons dans les démarches si besoin.

Sachez également que votre entreprise peut abonder votre CPF en y versant directement une somme de son choix

A SAVOIR :

Entreprise/Salarié.e :

COLEEN SAS | 140 rampe Tribord 83270 Saint-Cyr-Sur-Mer | tel :04.91.19.18.83 | contact@lamaisondecoleen.fr

SAS au capital de 1000 euros – Siret : 910677848 00012

Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) 93830692783 enregistré auprès du préfet de région PACA

| V.1 maj le : 27/02/2024 Page 10 sur 11

- Lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences (L 6312-1 du Code du Travail) ou dans le cadre d'un congé de reclassement (L 1233-71 du Code du travail), il doit faire l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.
- Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement (<https://code.travail.gouv.fr/code-du-travail/l6313-4>).
- Les employeurs ne peuvent réaliser eux-mêmes des bilans de compétences pour leurs salariés (Art. R6313-5).

**Dans tous les cas, nous sommes à votre disposition
pour vous renseigner sur les possibilités d'abondement
et vous aider dans le montage administratif.**

Contact et modalités d'inscription :

- Toute demande de prestation fait l'objet d'une proposition tarifaire / devis envoyé par Coleen, comportant toutes les informations nécessaires, à valider avant toute signature du contrat ou convention de formation.
- Signature d'une convention tripartite dans le cas d'un financement par votre OPCO ou ANFH.

Contact pour étudier votre projet de formation et recevoir un devis :



Parking du nouveau Port
140 rampe tribord
83270 Saint Cyr sur mer
Siret : 910677848 00012
contact@lamaisondecoleen.fr

Julie Requet

Renseignements et inscriptions : 07.61.70.78.98

Email : julie.requet@lamaisondecoleen.fr

Informations détaillées sur le site : www.lamaisondecoleen.fr

Vous pouvez me contacter de 09h00 à 18h00 du lundi au vendredi (samedi de 09h à 12h)

COLEEN SAS | 140 rampe Tribord 83270 Saint-Cyr-Sur-Mer | tel : 04.91.19.18.83 | contact@lamaisondecoleen.fr

SAS au capital de 1000 euros – Siret : 910677848 00012

Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) 93830692783 enregistré auprès du préfet de région PACA

| V.1 maj le : 27/02/2024 Page 11 sur 11